



République Française  
Département du Pas-de-Calais

## Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le 20 NOV. 2023

ID : 062-216203497-20231127-D2023023-DE

Berger  
Levrault

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 Novembre 2023

N° 2023 023

Par suite d'une convocation en date du 21 Novembre 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le 27 Novembre 2023 à 19h00, en mairie - salle des mariages sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Étaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr PEREIRA Fabrice, Mme DRAB Sabine, Mme BILLET Dany, Mr GUISSSE Roger, Mr LIAGRE Jean-Paul, , Mme MALINGUE Caroline

Absents excusés ayant donné procuration : Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mme CRASQUIN Christine à Mr JOURDAIN Michel, Mme CODRON Violette à Mr PEREIRA Fabrice, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine

Absents excusés : -----

Absents : Mme KOBZYNSKI Linda, Mr BAYARD Didier,

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mr PEREIRA Fabrice a ainsi été élu secrétaire de séance.

#### Objet délibération n° 4 : Tarifs CLSH Colonies au 01/01/2024

Membres en exercice : 19    Présents : 12    Exprimés    17  
Vote :    Pour : 17    Contre : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de ré-évaluer les tarifs des CLSH organisés par le SIVOM Communauté du Béthunois, pour l'année 2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le conseil municipal **DECIDE** :

- De fixer comme suit les tarifs CLSH à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :
  - Mercredi : journée 30€ - ½ journée sans repas : 17€ - ½ journée avec repas 22€
  - Petites vacances : 20€ / jour / enfant
  - Été primaires/maternels/ados : 20€ / jour / enfant
  - Colonies : 325€ / séjour (inchangé)
- D'appliquer pour les familles bénéficiant des aides aux temps libres (soumises conditions de ressources) la réduction suivante :
  - 2.50€/jour/enfant
- D'appliquer pour les fratries les tarifs suivants pour les séjours « Colonies » :
  - 1<sup>er</sup> enfant : 325 €/séjour
  - 2<sup>ème</sup> enfant : 315 €/séjour
  - 3<sup>ème</sup> enfant et suivants : 300€/séjour

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Maire



Gérard OGIEZ